



Foire aux questions (FAQ) pour le Bureau de l'intégrité

Le Bureau de l'intégrité (*Office of Integrity (OOI)*) est un guichet unique disponible pour appuyer les plaintes des parents et des élèves, les griefs et les préoccupations que les parties prenantes de DCPS ont exprimés pour résoudre des problèmes efficacement et en temps opportun et pour mieux servir nos familles et nos élèves de DCPS. La foire aux questions (FAQ), ci-dessous, fournit des informations générales, des attentes et des recommandations sur la manière dont OOI peut vous aider.

Q: Quand dois-je contacter le Bureau de l'intégrité ?

A: Le Bureau de l'intégrité (OOI) est disponible pour répondre aux questions d'ordre général, à celles de l'école ou aux questions spécifiques des élèves, aux préoccupations des parents, des élèves, du personnel de l'école et de la communauté des parties prenantes. Ces questions peuvent varier, y compris les mesures concernant la sécurité et la protection des élèves, les interactions ou les conflits avec le personnel de l'école, et la coordination des appuis pédagogiques pour améliorer les résultats scolaires. Idéalement, si une préoccupation ou une tentative de résolution d'une plainte s'est avérée infructueuse au niveau de l'école ou avec les administrateurs du Bureau central, les parties prenantes peuvent contacter OOI pour examiner la préoccupation, la plainte ou l'allégation qui est faite. OOI mènera une enquête sur la plainte et émettra une réponse après l'évaluation des informations.

Q: Si je soumetts à OOI une plainte ou une préoccupation, combien de temps cela prendra-t-il avant de recevoir une réponse ?

A: OOI fera le suivi avec vous pour accuser réception de votre préoccupation dans les 48 heures qui suivent à partir de la date de votre soumission. Si l'équipe de OOI traite le problème, une réponse à votre préoccupation sera émise dans un délai de 7 à 10 jours ouvrables. Au cas où un autre bureau s'occupe de votre préoccupation, un membre de l'équipe de OOI ou du bureau afférent traitant votre plainte entrera en communication avec vous pour vous informer du résultat ou de la résolution du problème.

Q: Que se passe-t-il si mes préoccupations et/ou ma plainte n'ont pas de résultat définitif ou bien c'est un problème continu ?

A: Le bureau cherche à traiter attentivement les plaintes des mandants et à communiquer aux parties prenantes tous les résultats ou toutes les conclusions en rapport à une demande d'enquête sur ces problèmes. En vue de résoudre un problème particulier, le cas peut rester actif pour assurer la continuité des mesures prises par le personnel de l'école, les administrateurs et les parties concernées en vue de prévenir effectivement des problèmes récurrents. Dans ces cas, OOI essaiera de vous joindre pour vous informer des mesures prises pour contrôler un problème et les dispositions prises pour y mettre un terme.

Q: Est-ce que OOI est ouvert à des heures sans rendez-vous ?

A: Le Bureau de l'intégrité est disponible pour ceux qui n'ont pas de rendez-vous. Dans ces cas, OOI est disponible pour vous parler, enregistrer votre plainte ou votre préoccupation, et il fera le suivi par une réponse dans un délai de 7 à 10 jours

ouvrables. Si votre préoccupation est assignée à un autre bureau pour la traiter, le bureau identifié essaiera de discuter de toutes les actions et de tous les résultats y relatifs. En général, on suggère que les préoccupations soient soumises par écrit à travers le formulaire de soumission sur la page Web de OOI pour que l'information soit documentée dans tous les détails. On encourage les plaignants à contacter la ligne téléphonique de OOI pour parler au membre de l'équipe et expliquer la nature de leur préoccupation ou de leur plainte.

Q: Si j'ai actuellement une plainte soumise au niveau de l'école et auprès de l'Équipe des griefs ou de la gestion du travail et l'équipe des relations entre employés (LMER), le Bureau de l'intégrité peut-il appuyer ma préoccupation ?

A: Si vous avez une plainte en cours de traitement dans un autre bureau, le bureau identifié sera principalement responsable du processus de l'enquête relative à votre préoccupation. L'équipe de OOI appuie les mandants dans des domaines, tandis que les mises à jour et/ou les résultats relatifs aux préoccupations qui s'ensuivent sont communiqués au plaignant en temps opportun. Dans le cas où un bureau n'émet pas de réponse relative aux résultats de l'enquête, OOI travaillera de concert avec le bureau pour garantir un suivi pertinent avec le plaignant et la communication des mesures prises par le bureau pour traiter votre préoccupation.